

I Peau et lasers

Les traitements par laser sont-ils contre-indiqués durant la grossesse ?



**T. FUSADE¹, B. PUSEL²,
H. CARTIER³**

¹ Cabinet de Dermatologie, PARIS.

² Cabinet de Dermatologie,
SAINT-PAUL-DE-VENTE.

³ Centre médical Saint-Jean, ARRAS.

Durant les consultations devant déboucher sur un acte laser, il est une question qui revient de façon traditionnelle, récurrente, souvent entretenue par des “on-dit” glanés çà et là : y a-t-il une contre-indication à effectuer un traitement laser durant la grossesse ?

Certes, la question est légitime dans une France traumatisée par des affaires multiples où la recherche d'un responsable est érigée en sport national, dans un pays où le principe de précaution est inscrit dans la constitution depuis 2005 (dans la charte de l'environnement...). Dans un réflexe épidermique, la réponse que s'impose le praticien est souvent de ne pas effectuer de traitement en période de grossesse. Comme malheureusement de plus en plus souvent dans notre activité, et en dehors de toute rationalité, nous cherchons ainsi à éviter des mises

en cause de nos choix par la solution la plus simple : l'évitement. Cette attitude est d'ailleurs quasiment institutionnalisée par certains sites d'information médicaux privés, laissant ainsi le risque d'ériger en dogme une simple idée reçue.

À l'époque où des interventions chirurgicales fœtales *in utero* deviennent une hyperspécialisation de la discipline obstétricale, quelle raison médicale, physique, devrait conduire à cette contre-indication de nos traitements durant une grossesse en cours ? Pourquoi l'utilisation de lasers à usage cutané serait-elle interdite pendant la grossesse ?

Pour répondre à ces questions, commençons par des évidences :

Sur l'ensemble du spectre dans lequel émettent les lasers disponibles – c'est-à-dire des ultraviolets jusqu'aux infrarouges en balayant dans l'intervalle l'ensemble du spectre lumineux – aucune longueur d'onde n'est connue pour altérer le cours de l'embryogenèse puis de la maturation fœtale en étant utilisée sur les téguments maternels.

La courbe de diffusion transcutanée de la lumière visible en fonction de la longueur d'onde montre que la pénétration s'avère assez modeste puisqu'elle part de 0,5 mm de profondeur pour la longueur d'onde correspondant au violet pour culminer à 4 mm à l'autre extrémité du spectre en se rapprochant des infrarouges. On pourra d'ailleurs remarquer qu'à titre thérapeutique nous aimerions souvent avoir un peu plus de pénétration pour être moins limités dans nos objectifs de traitement !

Dès ces premières constatations, une remarque s'impose : que pourrions-nous par exemple appréhender (en restant cartésiens) comme effet néfaste sur la gestation d'un traitement par laser à colorant pulsé de la rosacée d'une patiente enceinte ? Le faisceau est focalisé sur le visage, à près de 50 cm de la zone abdom

Les progrès médicaux ont débouché il y a quelques années sur des traitements pratiqués *in utero*. Le syndrome trans-fuseur-transfusé est une complication dramatique des grossesses gémellaires monochoriales. Cette pathologie naît de la présence d'anastomoses artérioveineuses anormales placentaires engendrant un trappage vasculaire par l'un des deux jumeaux aux dépens de l'autre. De pronostic très sombre, avec près de 90 % de mortalité et une morbidité importante pour les enfants survivants, le pronostic a été transformé par l'avènement du laser YAG utilisé par voie endoscopique pour supprimer ces anastomoses vasculaires. Certes, la technique peut parfois provoquer des avortements spontanés comme pour toute chirurgie *in utero*, mais les équipes entraînées voient leurs interventions couronnées d'un taux de succès de l'ordre de 80 %... Par ailleurs, si l'on veut être parfaitement exhaustif sur ce sujet, notons qu'un cas de brûlure cutanée fœtale au cours de ce type d'intervention a été rapporté dans *Burns* en 1998, brûlure conclue par une cicatrisation complète observée à la naissance de l'enfant vivant.

La notion de contre-indication se résume donc plutôt à un pétard mouillé, mais elle permet en revanche de développer

la notion, certes subjective, de confort plutôt que celle de risque.

Confort de l'enfant d'abord : si la maturation oculaire se poursuit durant toute la grossesse, on considère que la différenciation des photorécepteurs cônes et bâtonnets est établie au 5^e mois de gestation. Bien que, là non plus, rien n'ait été publié, on peut éventuellement imaginer avoir des réserves à soumettre l'enfant à des stimulations lumineuses intenses par diffusion photonique dans le cadre d'un traitement de l'abdomen ou de la région génitale maternels par un laser émettant dans le spectre visible (laser YAG-KTP, colorant pulsé ou Alexandrite, par exemple).

Confort de la mère ensuite, que nous aurons souvent des scrupules à faire installer sur notre table laser au bout de quelques mois de grossesse.

En conclusion, en ce qui concerne les lasers cutanés, revendiquons haut et fort notre expertise et ne laissons pas des arguments non scientifiques envahir nos discours en créant des précédents.

Oui, les traitements laser sont possibles durant la grossesse. Tout en laissant notre bon sens dicter nos choix, n'allons

pas, nous dermatologues, alimenter des craintes injustifiées à ranger définitivement dans le sac des peurs inconscientes de nos patients au même titre que "les lasers donnent le cancer".

POUR EN SAVOIR PLUS

- MORDON S. "Profondeur de pénétration de la lumière dans la peau" in "Interactions laser-tissu". *Les Lasers en dermatologie*, Ed. Doin, 2011, p. 8.
- COX JA, DAINER M, SHUMAKER PR. Ablative fractional laser resurfacing for abdominal scar contractures in pregnancy. *Obstet Gynecol*, 2015;125:924-926.
- MAGGIO L, CARR SR, WATSON-SMITH D *et al*. Iatrogenic Preterm Premature Rupture of Membranes after Fetoscopic Laser Ablative Surgery. *Fetal Diagn Ther*, 2015;38:29-34.
- STONE CA, QUINN MW, SAXBY PJ. Congenital skin loss following Nd:YAG placental photocoagulation. *Burns*, 1998;24: 275-277.

Les auteurs ont déclaré ne pas avoir de conflits d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.